



République Française

Mairie de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt

Arrêté municipal n°20-2026
Portant nomination des membres qualifiés
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS ;
Vu l'avis du Maire adressé aux associations et personnes concernées et affiché le 25 mars 2026 ;
Vu la proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) qui a proposé Madame Françoise VEDRINE ;
Considérant que les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées, informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;
Considérant que Mme Monique PHILIT est engagée depuis de nombreuses années au sein d'une association qui lutte contre l'exclusion ;
Considérant que Mme Vanessa NARME est engagée depuis de nombreuses années au sein d'une association dans le domaine de l'insertion ;

A R R Ê T E

Article 1er – Sont nommés membres du Conseil d'administration du CCAS :

- Mme Françoise VEDRINE, représentant l'UDAF ;
- Mme Monique PHILIT, représentant les associations qui luttent contre l'exclusion ;
- Mme Vanessa NARME, représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion ;
- M. Pascal RATTEZ, représentant les personnes handicapées et à mobilité réduite ;
- Mmes Anne-Marie LECOMTE, Marie-Ange RENAUDIE et M. Serge GOTREAU.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché en mairie ou publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

A PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, le 10 avril 2026.

La Maire,

Christel DEFOULNY

